

Contrat d'apprentissage

* A compléter par l'autorité cantonale

- Formation professionnelle initiale avec certificat fédéral de capacité
 Formation professionnelle initiale avec attestation fédérale
 Formation initiale de durée réduite
 Autre

Numéro du contrat *

Numéro(s) de l'entreprise * / /

Les parties mentionnées ci-après conviennent de ce qui suit:

1. Entreprise formatrice

Entreprise	EMS de Fribourg	No tél.	026 321 43 65
Rue	Rue de la Crème 1	E-mail	emsfribourg@fr.ch
NPA, lieu	1700 Fribourg		

Renvoi au «Guide de l'apprentissage»

2.1

2. Personne en formation

Nom	Dupont	Prénom	Julie	Date de naissance	08.05.1990
Rue	Rue de Zähringen 2			Langue maternelle:	<input checked="" type="checkbox"/> f <input type="checkbox"/> d <input type="checkbox"/> i <input type="checkbox"/> rom.
NPA, lieu	1700 Fribourg			<input type="checkbox"/> autre	
				Sexe:	<input type="checkbox"/> m <input checked="" type="checkbox"/> f
No tél.	-	Lieu d'origine	Pont-la-Ville	No AVS	756.1234.5678.90
Portable	079 123 45 67	Canton	Fribourg	Autorisation de séjour:	<input type="checkbox"/> Permis C <input type="checkbox"/> Autre permis *
E-mail	j.dupont@bluewin.ch	Pays	Suisse	* Indication obligatoire (exige une requête auprès de la Police des étrangers)	

2.1

2.14

3. Représentant légal (père et/ou mère ou Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte APEA)

Nom	-	Prénom		Sexe:	<input type="checkbox"/> m <input type="checkbox"/> f
Rue				No tél.	
NPA, lieu				E-mail	
Nom	-	Prénom		Sexe:	<input type="checkbox"/> m <input type="checkbox"/> f
Rue				No tél.	
NPA, lieu				E-mail	

3.1.2

4. Dénomination de la profession, durée de la formation, temps d'essai

Profession	Assistante en soins et santé communautaire CFC				
Orientation/branche/domaine spécifique	-		Profil	-	
Durée de la formation (jour/mois/année): du	01.08.2022	ou	31.07.2024	Durée de la période d'essai (de 1 à 3 mois):	3 mois

1.3

2.2

2.3

5. Indications concernant l'entreprise formatrice

Formatrice responsable/formateur responsable dans la profession					
Nom	Tunnelle	Prénom	Alice	Date de naissance	24.09.1980
Profession	ASSC			E-mail	a.tunnelle@fr.ch
5	Nombre de personnes qualifiées dans l'entreprise, déterminant pour le nombre maximum de personnes en formation.	460	Pourcentage total des personnes qualifiées occupées dans l'entreprise, déterminant pour le nombre maximum de personnes en formation.		
Lieu de la formation (si différent de l'adresse de l'entreprise formatrice)					
-				La formation se déroule dans un réseau d'entreprises formatrices: <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	

3.1

6. Formation scolaire et cours interentreprises (CIE)

Ecole professionnelle à fréquenter (sous réserve de modification par l'autorité cantonale)	Ecole professionnelle	ESSG	Langue d'enseignement:	<input checked="" type="checkbox"/> f <input type="checkbox"/> d <input type="checkbox"/> i	
La personne en formation suit l'enseignement menant à la maturité professionnelle pour autant qu'elle remplisse les conditions d'admission. <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non					
Les frais relatifs à la formation scolaire sont pris en charge comme indiqué ci-après:					
	Déplacement	Repos	Logement	Matériel scolaire	Appareils électroniques
Entreprise formatrice	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Personne en formation/représentation légale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

1.5

3.3

Dispositions particulières

La fréquentation des cours interentreprises CIE n'entraîne pas de coûts pour les apprenti-e-s. (cf. art. 21, al. 3, OFPr)

3.2

Nom	Dupont		Prénom	Julie	
Entreprise formatrice	EMS de Fribourg				
7. Indemnisation	Salaire brut				
1 ^{re} année formation	Fr. 3016.00	<input checked="" type="checkbox"/> mois	<input type="checkbox"/> semaine	<input type="checkbox"/> heure	3 ^e année formation Fr. <input type="text"/>
2 ^e année formation	Fr. 3077.00	<input checked="" type="checkbox"/> mois	<input type="checkbox"/> semaine	<input type="checkbox"/> heure	4 ^e année formation Fr. <input type="text"/>
Indemnités diverses					
13 ^e salaire	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		(déductions du salaire brut, cotisations aux assurances sociales exceptées, voir chiffres 11 et 12)		
8. Horaire de travail	Y compris la formation scolaire le temps de travail se monte à				
Heures par semaine:	37.80		Jours de travail par semaine:	4.50	
Un jour ou un demi-jour d'école équivaut à un jour ou un demi-jour de travail.					
Durée maximum de la journée de travail, travail de nuit et du dimanche, éventuel travail supplémentaire: les dispositions légales doivent être respectées, en particulier la loi sur le travail et les ordonnances s'y rapportant.					
Dispositions particulières 1 à 2 dimanche-s par mois					
9. Vacances	Droit aux vacances par année	<input type="text" value="1.5"/>	<input type="text" value="2.5"/>	<input type="text" value="3."/>	<input type="text" value="4."/>
		<input type="checkbox"/> en jours		<input checked="" type="checkbox"/> en semaines	
10. Acquisitions nécessaires à l'exercice de la profession	La personne en formation a besoin des outils professionnels et vêtements de travail suivants:				
Blouse et pantalon blancs					
Les frais d'acquisition sont pris en charge par		<input checked="" type="checkbox"/> entreprise formatrice		<input type="checkbox"/> personne en formation/représentant légal	
Le nettoyage des vêtements professionnels incombe à		<input checked="" type="checkbox"/> entreprise formatrice		<input type="checkbox"/> personne en formation/représentant légal	
Les personnes en formation n'encourent aucun frais pour les équipements de protection individuelle (EPI) (art. 90, OPA).					
11. Assurances	Assurance accidents				
La personne en formation est obligatoirement assurée contre les accidents (LAA).					
Les primes de l'assurance accidents professionnels sont prises en charge par l'entreprise formatrice.					
Les primes de l'assurance accidents non professionnels sont prises en charge à raison de		<input type="text" value="0"/> % par l'entreprise formatrice		<input type="text" value="100"/> % par la personne en formation/par le représentant légal	
<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		Si oui: Les primes sont prises en charge à raison de		<input type="text" value="50"/> % par l'entreprise formatrice	
				<input type="text" value="50"/> % par la personne en formation/par le représentant légal	
(L'entreprise doit prendre en charge au moins 50% des primes.)					
12. Annexes au contrat d'apprentissage et autres dispositions particulières	Remarques : Le salaire de l'apprentissage correspond au traitement avant entrée en formation : classe 7, palier 10 + 1 palier en 2e année L'horaire est une moyenne sur les 24 mois calculé avec un 60% de pratique en entreprise et 30% de cours professionnels + culture générale et cours interentreprises. Lors des vacances scolaires, l'apprentie travaille à plein-temps (=90%) en entreprise.				
13. Modification de la durée de la formation ou rupture du contrat	Toute modification du contrat d'apprentissage doit être approuvée par l'autorité cantonale. Les dispositions légales fédérales s'appliquent en cas de résiliation anticipée du contrat.				
14. Signatures	Le présent contrat est établi en <input type="text" value="3"/> exemplaires.		Lieu	<input type="text" value="Fribourg"/>	
			Date	<input type="text" value="03.01.2022"/>	
Entreprise formatrice (si la formation se déroule dans un réseau d'entreprises, entreprise principale)			Personne en formation		
			Représentant légal		
15. Approbation	L'autorité cantonale approuve le présent contrat d'apprentissage.				
Lieu, date, timbre					

2.5

2.4

2.6

2.8

2.10

2.17

2.1

2.17



Formation Raccourcie d'assistant-e en soins et santé communautaire CFC

- Demande de réduction de la durée de formation
- Demande de dispense de culture générale

Coordonnées de l'apprenti-e (Nom, Prénom, Date de naissance)

Julie DUPONT - 08.05.2000

Demande de réduction de la durée de formation

Mon employeur et moi avons lu le document « Modèle de formation raccourcie » valable pour le canton de Fribourg dès le 1^{er} janvier 2018 et en acceptons nos droits et obligations respectifs.

Mon profil répond aux exigences définies dans ce concept de formation raccourcie, je me sens à même d'assumer la réduction d'une année de la durée initiale de cet apprentissage et mon employeur certifie par ailleurs qu'il prendra toutes les mesures pour garantir, dans le cadre de sa responsabilité, la réussite de ce contrat.

Nous avons pris note que le temps de travail cumulés de la pratique professionnelle en entreprise, des cours au sein de l'école professionnelle (1 jour de cours = 1 jour de travail) et des cours interentreprises correspondait aux indications du contrat d'apprentissage et que le salaire mensuel correspondait à l'ensemble des prestations susmentionnées.

Nous confirmons par ailleurs qu'aucune redevance n'est liée à ce contrat d'apprentissage.

Demande de dispense de culture générale

La copie du titre équivalent (autre CFC, diplôme ECG, maturité gymnasiale, autres) est annexée à ma demande.

3.01.2022 J. Dupont

Date et signature personne en formation

Tunnelle A. 30.1.22

Date et signature entreprise formatrice

Le contrat d'apprentissage de durée raccourcie n'est valable qu'une fois validé, et pour autant qu'une décision de réduction ait été délivrée, par l'autorité cantonale.

Demande à envoyer avec le contrat d'apprentissage avant l'entrée en formation, mais au plus tard jusqu'au 30 juin à :

Service de la formation professionnelle, Secteur 1, Derrière-les-Remparts 1, 1700 Fribourg